



## Compte rendu - Commission Tourisme

10 mars 2022

### **1 - Sentier d'interprétation du lac de l'arrêt Darré (Atelier Nature et Territoire)**

#### **Décision de la commission :**

- Ilot 2 (poissons) : validation du panneau photo. Voir s'il est possible de revoir la conception du totem poissons pour éviter le vol (ex : un panneau complet) + faire chiffrer le remplacement de chaque pièce
- Ilot 4 (traces) : validation des bornes (4 bis) : voir la possibilité d'intégrer un clapet avec l'animal caché dessous

#### **Suites à donner :**

- Vérifier avec la commune de Laslades et l'ONF la protection des arbres remarquables du parcours (éviter les destructions lors d'interventions forestières)
- Pose : fiches techniques d'installation et quantité de béton à fournir + organiser visite sur site avec l'équipe du service technique pour valider l'implantation de chaque ilot.
- Ajouter une page sur les champignons dans le livret pédagogique
- Variante : panneau champignons sur l'ilot arbre mort ?
- Impératif : rester dans l'enveloppe budgétaire du projet de 40 000€ HT.

### **2 - Projet d'installation photovoltaïque flottant**

#### **Propositions d'avis et remarques quant à l'implantation de ce projet de centrale photovoltaïque :**

A ce stade et après présentation du projet le 15/02/2022, les élus du territoire sont particulièrement attentifs à l'impact visuel de l'installation. L'Institution Adour s'est engagée à présenter prochainement une représentation en réalité augmentée de la centrale sur son implantation projetée en pied de digue. La localisation sur 12ha en pied de digue serait donc visible dès l'entrée des visiteurs sur le site, de même que de l'esplanade comprenant la guinguette et l'espace de jeux pour enfants. Les visiteurs du lac de l'Arrêt Darré viennent sur ce site pour sa beauté : la localisation prévue des panneaux photovoltaïques nuira donc fortement à ce point de vue très apprécié. Les élus de la CCCVA demandent donc à l'Institution Adour d'étudier une autre localisation de la centrale photovoltaïque afin de limiter l'impact visuel sur le point de vue du lac.

D'autre part, la CCCVA s'est investie depuis 2 ans dans le développement d'activités sportives et de loisirs sur le site du lac, notamment le balisage du sentier du tour du lac, la création d'un circuit de VTT et la création d'un sentier d'interprétation. La collectivité prévoit également de réhabiliter la guinguette afin de développer l'offre touristique en termes de restauration. L'objectif pour la collectivité est de valoriser le site et de renforcer son attractivité au niveau du territoire et au-delà. Les élus craignent donc que l'implantation d'une centrale photovoltaïque nuise fortement à l'image du site et à son attractivité en tant que site naturel remarquable et préservé. Enfin, le plan d'eau est également un site de pêche très prisé et les associations de pêche devront être consultées. L'implantation des panneaux en pied de digue limiterait très fortement la zone de pêche, particulièrement en période estivale où le niveau est au plus bas.

#### **Avis de la commission Tourisme :**

- La commission rejette à l'unanimité ce projet et demande à l'Institution Adour de s'orienter plutôt vers un projet de centrale hydraulique
- La commission Tourisme propose de ne pas répondre à la consultation car ce serait approuver le projet d'implantation sur son principe.

**Suite à donner :** transférer le courrier de consultation ABIES aux 8 Mairies concernés pour demande d'avis

### **3 - Information : convention Kamineo Guinguette du lac**

La commission Tourisme prend acte du changement de statut de la SCOP KAMINEO et de la création de la SAS la Guinguette du lac.

**Suites à donner** : résilier la convention de mise à disposition avec Kamineo et proposer la signature une nouvelle convention avec Kamineo (animations sport santé) et SAS Guinguette (restauration) jusqu'au 31/21/2022

#### **4 – Préparation Fête du lac 2022**

Monsieur CAPEL informe la commission que le Bureau communautaire a décidé, suite à la commission communication du 16/02, de lancer un appel à candidature pour que l'organisation soit portée par une structure publique et privée, afin de professionnaliser l'organisation de la fête, puisqu'aucune association partenaire ne s'est portée volontaire.